

FFPMI L'UNION FAIT LA FORCE

Dans le

À l'occasion du Congrès des métiers de l'image qui a lieu les 3, 4 et 5 octobre prochain (voir pages événements), nous avons rencontré Laurent Belet, le Président de la FFPMI, anciennement GNPP, pour un tour d'horizon de l'organisation professionnelle – qui a réussi à renaître de ses cendres –, de ses combats et de ses objectifs.

courant des années 2010, le GNPP (Groupement National pour la Photographie Professionnelle) était en train de périliter. Il n'avait pas réussi à se renouveler, notamment face au développement du numérique et de l'auto-entreprenariat. De plus, le syndicalisme de manière générale, comme le souligne Laurent Belet, a plutôt mauvaise presse en France et la jeune génération ne se syndique plus. En 2017, le GNPP était amené à disparaître, faute de force vive suffisante et à cause d'un manque d'engagement général de la profession. « Cette situation me faisait beaucoup de peine » nous explique Laurent Belet, actuel Président de l'organisation professionnelle. « C'était le syndicat qui m'avait tout apporté ! J'avais envie de le relancer. »

Mais cette tâche n'était pas chose facile et elle ne pouvait pas être accomplie par un seul photographe. C'est pourquoi Laurent Belet s'est lancé dans un tour de France à la rencontre de personnes susceptibles de l'aider à donner un second souffle au syndicat. Il a donc parlé avec Christophe Lecrenais, Marc Lemancel, Pierre Delaunay, William Moureaux, Tine Borms Guéneau et Thibault Chappe. « J'ai provoqué une AG pendant l'Été des portraits 2018 et la première chose à faire était de changer le nom ! »

Après avoir effectué un sondage, il

est apparu à Laurent Belet et ses collègues qu'il fallait ouvrir le syndicat à tous les métiers de l'image et ne pas se restreindre à la photographie. Le GNPP avait disparu au profit de la FFPMI, la Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image. À l'époque, l'organisation compte moins de 200 adhérents et la priorité est de faire augmenter ce nombre. En moins d'un an, il passe à 500 et aujourd'hui, la FFPMI a dépassé les 800. Le montant de l'adhésion a été ramené à 195 € pour permettre au plus grand nombre de pouvoir rejoindre le syndicat. « Lorsque j'ai pris la présidence en 2018, j'avais des objectifs : atteindre les 600 adhérents en 3 ans, dépasser les 1 000 en 4 ans et qu'à ce moment-là, toutes les commissions et délégations soient prêtes, mais surtout bien rodées ! » nous précise Laurent Belet, fier d'avoir jusqu'à présent tenu ses objectifs.

Au-delà du nombre d'adhérents, le président et son équipe s'attachent en effet à restructurer le syndicat. Le comité directeur est aujourd'hui composé des 19 présidents de régions, plus celui de la Martinique. Quant au comité d'administration, il est constitué de 12 membres, élus par le comité directeur, qui votent pour le bureau, dont le premier en 2018 réunissait six personnes : Laurent Belet, président ; Pierre Delaunay, vice-président ; Tine Borms Gué-

neau, secrétaire ; William Moureaux, vice-secrétaire ; Christophe Lecrenais, trésorier et Marc Lemancel, vice-trésorier. L'autre élément indispensable à la restructuration était de recréer les commissions (internes) et les délégations (externes) avec au moins trois personnes en charge de chaque, pour un meilleur fonctionnement (voir encadré page 36).

Une délégation, mise en place et structurée par Thibault Chappe, tient particulièrement à cœur à Laurent Belet, c'est la SAUPROMI (Sauvegarde et Protection des Métiers de l'Image), qui existe depuis à peine deux ans et qui est gérée par Amélie Soubrié. Son rôle est de dénoncer le travail et les concours illégaux, de surveiller diverses plates-formes comme Meero, mariages.net ou zankyou.fr, qui mettent en relation photographes et clients, et entamer des discussions pour éviter la paupérisation du métier. « Certaines plates-formes font de la publicité pour des photographes amateurs sans forcément le savoir. C'est le cas par exemple du site Le Bon Coin. Nous sommes donc en relation avec leur service juridique pour voir ce qu'il est possible de >>> >>> faire. Notre cheval de bataille dans ce domaine est de demander à ces plates-formes d'obliger les personnes proposant des prestations de service de fournir un numéro de Siret. Mais est-ce totalement légal ? » s'interroge Laurent Be-

let.



Laurent Belet © Christophe Ferrand



Amélie Soubrié © Agnès Colombo



Bernard Audry © Francis Selier



Céline Archer © Studio Cabrelli



Christophe Lecrenais © Ludivine Viguié



Tine Borms Guéneau © Etienne Clotis



Amandine Crochet © Amandine Crochet

Parmi ses nombreuses actions, notons le combat de la FFPMI contre la nationalisation de la prise de vue et la possibilité pour les mairies d'effectuer en interne les photos d'identité, la TVA à 5,5 % (l'Europe a donné raison à la FFPMI après 7 ans), la participation aux groupes de travail au Sénat, la Convention collective du 31 mars 2000, la défense des intérêts des entreprises par la participation aux négociations collectives, les portraits individuels en établissements scolaires, etc. La FFPMI défend collectivement les intérêts des photographes artisans et des artistes-auteurs par

des actions de lobbying national et régional auprès des pouvoirs publics. Elle a également un rôle de représentativité auprès de l'état et des différents organismes sociaux et professionnels.

Lorsque l'on aborde le sujet de la Covid19 et de toute cette période que l'on vient de vivre, Laurent Belet affirme que cela a été un coup d'arrêt pour la profession, notamment pour les photographes travaillant dans l'événementiel ou avec le public (mariages, portraits en studio, etc.), mais qu'il y a eu du positif : « Les photographes ont compris qu'un syndicat pouvait être utile et intéressant ! Avec le soutien et l'appui d'Alain Griset, alors président de l'U2P et depuis ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, nous avons fourni des aides aux photographes qui sont passés en catégorie S1 et qui sont donc bien mieux protégés (N.D.L.R. Les entreprises référencées dans les secteurs S1, S1 bis et S2 bénéficient de mesures de soutien particulières et notamment d'un fonds de solidarité renforcé). Nous avons beaucoup communiqué avec nos adhérents pendant les différents confinements. Nous proposons des décryptages de tout ce qui se passait ! Nous avons créé des mini talks / zooms et des conférences. » >>>

CHARTRE DES VALEURS DE LA FFPMI



FFPMI Nancy 2019 © Jacques Gérard - Photo Vittel

La solidarité, le partage, la convivialité Le respect, la probité, la tolérance La défense, l'efficacité, l'innovation

Article 1 La Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image est l'une des fédérations reconnues représentatives de l'artisanat au sens du décret n° 59-1315 du 19 novembre 1959 modifié par arrêté du 19 juin 1995.

Article 2 La Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image est constituée de femmes et d'hommes qui partagent, sans relâche, un engagement pour le rassemblement, la défense et la promotion des photographes artisans et des professionnels de l'image de France, dans le but de pérenniser et de développer ces métiers pour demain.

Ses membres jouissent d'une expérience plus ou moins récente dans le domaine de l'image. Ils sont convaincus que leur métier repose sur des compétences techniques, artistiques et humaines spécifiques.

Avec la Fédération, les membres œuvrent dans un esprit de partage, d'ouverture et d'innovation à travers des actions de promotion, de conseil juridique et technique, de formation et de communication.

Article 3 La Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image et ses membres respectent un ensemble de valeurs intangibles :

Solidarité, Partage, Convivialité
Chaque membre ou intervenant de la FFPMI agit dans l'écoute et le partage des compétences et des savoir-être pour construire des liens et développer des projets dans un esprit de solidarité, de bienveillance et d'équité.

Respect, Probité, Tolérance
Toute personne engagée en faveur de la cause défendue par la FFPMI doit faire preuve de compréhension et admet chez les autres des manières de penser et d'agir différentes des siennes. La FFPMI fait donc place au

débat d'idées respectueux et contradictoire sur la base de l'écoute, du respect et du partage.

Chaque membre observe parfaitement les règles morales, les devoirs et le règlement intérieur de la FFPMI avec respect, responsabilité et éthique.

Défense, Efficacité, Innovation
La FFPMI porte son engagement en public dans le but d'atteindre les objectifs présentés dans sa vision. Elle défend la profession avec efficacité et transparence auprès des parties prenantes (adhérents, photographes, praticiens de l'image, pouvoirs publics, médias et opinion).

Attentive aux mutations économiques, techniques, culturelles et artistiques en cours, la FFPMI agit pour la réflexion, la conception et la diffusion d'idées et de pratiques nouvelles.

>>> La FFPMI a tellement été active pendant cette période compliquée qu'elle a augmenté sensiblement son nombre d'adhérents, grâce à l'implication des différents présidents de région et en particulier Léa Torrieri, présidente de la région Île-de-France, qui a pris en main le décryptage et la diffusion de tous les décrets du gouvernement et a mené une enquête auprès des professionnels de l'image (publiée dans le N°43 de Profession Photographe). Tous les photographes que nous avons rencontrés nous ont confirmé qu'ils avaient énormément apprécié le travail de la FFPMI pendant les confinements. Ils ont pu être tenus au courant de tout et se sont sentis moins isolés. La majorité des photographes ont reçu les aides de l'État et l'organisation professionnelle a également débloqué des prêts à taux zéro pour ses adhérents.

Depuis quelques mois, Laurent Belet

remarque une nouvelle génération de photographes qui entre dans l'organisation professionnelle. « Il y a énormément de jeunes qui nous rejoignent et 90 % des nouvelles inscriptions sont des femmes. Mon objectif est de former ces jeunes à la reprise des commissions et de professionnaliser le syndicat. »

Aujourd'hui, la FFPMI, comme l'indiquent les onglets sur leur site Internet, a quatre missions principales : rassembler, promouvoir, défendre et informer. Rassembler les acteurs et les compétences pour permettre aux photographes de sortir de l'isolement par un soutien humain et technique efficace. Promouvoir en faisant évoluer le métier et interroger les photographes sur son évolution possible par la professionnalisation, la formation et l'innovation. Défendre la profession pour pérenniser et développer les métiers de la photographie. Informer en faisant connaître et reconnaître ces métiers auprès des photographes, du grand public et des médias.

C'est dans le cadre de ces différentes missions que la FFPMI organise son deuxième congrès, en espérant réunir le plus d'adhérents, de photographes et de fournisseurs au même endroit. Et puisque l'union fait la force, Laurent Belet souhaite une entente avec l'UPP et les autres organisations défendant les métiers de l'image dans le futur. « Nous avons partagé des locaux avec l'UPP et bien plus il n'y a pas si longtemps. Une fois la FFPMI véritablement sur les rails, pourquoi pas imaginer un rapprochement avec ces organisations professionnelles car nous voulons et défendons la même chose : un bel avenir pour les métiers de l'image ! »■

par R Émilie Quittemelle

www.metiersdelimage.fr

LE NOUVEAU BUREAU DE LA FFPMI

Au début de l'année 2021, la FFPMI a élu son nouveau bureau national pour une durée de trois ans, qui est aujourd'hui constitué de sept photographes : Laurent Belet, Président Amélie Soubrié, Vice-présidente Bernard Audry, Vice-président Céline Archer, Secrétaire Tine Borms Guéneau, Vice-secrétaire Christophe Lecrenais, Trésorier Amandine Crochet, Vice-trésorière

PORTRAIT DE LAURENT BELET, PRÉSIDENT DE LA FFPMI



Laurent Belet suit des études en sociologie et ethnologie, mais est depuis toujours passionné par la photographie. Une fois diplômé, il part en voyage quatre mois en Inde et à son retour fait une première exposition. Il cherche alors du travail dans le domaine de l'image et son premier boulot consiste à faire des photos du Père Noël, à Montpellier. Il est ensuite repéré par un photofilmeur des Pyrénées, Éric Perez, qui l'em-

bauche. « Il m'a tout appris ou presque. 70 % de ce que je sais sur le portrait vient de lui. »

Après deux saisons avec Éric Perez, Laurent Belet veut voler de ses propres ailes et ouvre son studio de photofilmeur ; il passe l'hiver au ski et l'été à la plage ! « Cette expérience m'a appris non seulement à être photographe, mais aussi et surtout à être un chef d'entreprise ! »

Au tout début des années 2000, Laurent Belet rachète une institution toulousaine, Photo Carmes, où il fait en plus de la vente de matériel et de la photo d'identité. « Un jour, je suis tombé sur Didier Barthélémy dans un salon de coiffure à Montpellier. Je le connaissais déjà parce que je faisais développer mes films chez lui. C'est lui qui m'a parlé du GNPP et c'est grâce au syndicat que je me suis formé et que j'ai appris mon métier ! »

En 2007, Laurent Belet obtient son premier titre de Portraitiste de France, auquel il ajoutera par la suite une MPPF Or et un Portraitiste de France Excellence. Il fait du portrait en studio et du mariage, bien que cette partie de son activité soit aujourd'hui moins prépondérante. En 2012, il déménage pour un lieu plus grand et plus fonctionnel, dans lequel il développe le tirage argentique et arrête la vente de matériel. C'est en 2016 qu'il s'implique véritablement au GNPP en devenant président de région, avant d'être élu Président au niveau national il y a trois ans. « À partir de là, j'ai passé la moitié de mon temps à remonter et restructurer le syndicat. Mais depuis la mise en place des différentes commissions et des deux vice-présidents, j'ai plus de temps pour mon activité ! C'est d'ailleurs pour ça que je peux monter un nouveau studio à Béziers. » Avec deux collaborateurs dans chaque studio, Laurent Belet n'est évidemment pas seul pour faire tourner son entreprise.

En parallèle de la photographie sociale – mariages, portraits, photos d'identité – qui constitue son activité principale, Laurent Belet, comme tout photographe professionnel dès qu'il le peut, se réserve du temps pour développer des projets plus personnels et en tant que passionné de sports mécaniques, il fait beau-

coup de photos de motos. Il a même passé un CAP mécanique simplement par passion !

En 2021, il est réélu Président national de la FFPMI pour trois ans, avec l'espoir de passer le relais dans les meilleures conditions, c'est-à-dire avec une organisation professionnelle restructurée, organisée et donc pérenne. « Avant de quitter mon poste je veux sécuriser financièrement mais aussi et surtout humainement la FFPMI avec des personnes investies et compétentes et c'est là un beau challenge ! »

LES GRANDES DATES DU GNPP

C'est en **1862** que Nadar crée la première organisation syndicale française de la profession : la CSPP (Chambre Syndicale de la Photographie Professionnelle), devenue GNPP Île-de-France en **2014**. Cette chambre syndicale a alors pour objectif de défendre les droits des photographes d'Île-de-France. De par sa nouveauté, la photographie ne dispose à l'époque d'aucun droit et les photos sont utilisées librement par la presse. Cette défense des droits sera élargie au territoire national et à celui des colonies.

En **1946**, le GNPP voit le jour afin de fédérer les groupements régionaux, développés à la suite de la création de la CSPP, et faire progresser la profession. Le premier congrès a lieu à Vichy en **1980**, il est organisé par la région Auvergne, dont le président était à l'époque Claude Dessaix.

En **1991**, le titre de Portraitiste de France est créé par Luc Pouget, responsable de la Commission Portrait, avec l'aide de Janine Trévis, sous la présidence d'Arthur Platter. Il a pour but premier de permettre aux photographes professionnels français de mesurer la qualité de leur travail. Ce n'est donc pas un simple concours, mais une véritable qualification et un gage de qualité pour les clients.

Les premières assises ont lieu à Pocé-sur-Cisse, créées par Arthur Platter, puis à Dourdan, Pocé devenant trop petit.

Au début des années **2000**, le GNPP et l'UPP achètent un local ensemble à Paris, au 121 rue Vieille du Temple, et créent la Maison des Photographes. Les deux syndicats cohabitent pendant une dizaine d'années avant de se séparer.

En **2011**, les Médailles de la Photographie Professionnelle Française sont imaginées par Franck Lecrenay. Ce concours est ouvert aux photographes professionnels exerçant en France, membres ou non membres de la FFPMI.

En **2017**, le GNPP Île-de-France, en désaccord avec les politiques économiques et de défense de la profession, quitte le GNPP et redevient la CSPP.

L'ère du numérique et la révolution des marchés de l'emploi ayant rendu le GNPP trop lourd à piloter et inadapté à certaines attentes des photographes professionnels, ce groupement se réinvente en **2018** pour devenir la FFPMI.

LISTE DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

La Commission Concours & Images, gérée par William Moureaux, est en charge de l'organisation des concours de la FFPMI tels que les Portraitistes de France, les Médailles de la Photographie Professionnelle Française ou encore l'Objectif d'Or et désigne les membres des différents jurys. Elle travaille en lien direct avec la Fédération Européenne de la Photographie (FEP) et l'organisation de la World Photographic Cup pour la mise en place des concours d'EP, QEP, MQEP et de la WPC. Elle constitue aussi l'équipe de France pour sa participation à la Coupe du monde.

La Commission Formation, gérée par Marie-Claire Perez, a pour but d'améliorer les compétences des artisans des métiers de l'image et de leurs collaborateurs, en répondant au mieux à leurs attentes, mais également en prenant en considération leur profil spécifique. Elle aide à l'organisation de stages en région (par exemple « Les fondamentaux », trois jours de formation pour ceux qui n'ont pas réussi le PDF) et à l'organisation d'assises régionales de formation ou des journées avec des intervenants sans passer par un organisme de formation.

La Commission des Sages, gérée par Didier Barthélémy, a pour mission de garder le lien entre les photographes actifs et retraités afin de s'appuyer sur leur expérience pour guider et parrainer les jeunes photographes et apporter leur soutien lors des différents événements.

La Commission des Cadets, gérée par Martin Morel, a pour objectif d'aider ceux qui ont moins de dix ans d'activité.

La Commission Site Internet est gérée par Mehdi Djaffer et Sylvain Thiollier.

La Veille réglementaire et juridique est pour l'instant gérée par Laurent Belet, dans l'attente d'embaucher un juriste très prochainement. Cette cellule effectue une veille réglementaire et apporte un conseil juridique de premier niveau à ses membres.

La Commission Communication est gérée par Thibault Chappe, mais l'objectif est de prendre quelqu'un pour s'occuper des réseaux sociaux.

Afin de s'adapter encore davantage aux besoins de ses membres, d'autres commissions vont voir le jour prochainement, comme par exemple une Commission Artistes-auteurs ou encore une Commission Vidéastes.

La Délégation Education & Enseignement, gérée par Sophie Lenne-Terrier, s'occupe de tout ce qui touche à l'enseignement de la photographie sur le territoire. Elle travaille en étroite collaboration avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et intervient dans la préparation des examens, l'élaboration des sujets et la composition des jurys pour les Certificats Techniques des Métiers (niveau 5) et les Brevets Techniques des Métiers (niveau 4). Elle participe aux revalorisations des diplômes et à la mise en place de tout ce qui peut faire évoluer la profession auprès de l'Éducation Nationale. Cette délégation travaille également, pour la profession, sur le dossier Meilleurs Ouvriers de France.

La Délégation Photo Scolaire, gérée par Alain Fève, effectue un travail de veille et de promotion des bonnes pratiques et des textes réglementaires en matière de photo scolaire auprès des photographes, mais également de l'Éducation Nationale.

La Délégation CNAMS (Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services), U2P (Union des entreprises de proximité) et Commissions Paritaires est gérée par Marc Lemancel, Norbert Lacroix et Laurent Belet. La FFPMI a pour mission principale la défense des intérêts collectifs des professionnels de l'image via des actions de lobbying auprès des pouvoirs publics. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires et adhère elle-même à des structures plus puissantes (CNAMS, U2P) pour faire entendre sa voix et porter des projets collectifs. Les membres de cette délégation représentent également la FFPMI dans les commissions paritaires où se discutent les accords, les mises à jour de la convention collective nationale ou encore la situation sociale et économique de la branche.

La Délégation Photo d'identité / ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés), gérée par Raynald Delfolie, s'attèle à défendre auprès des pouvoirs publics, la réalisation des photos d'identité des titres officiels par des photographes professionnels dans le respect des normes de l'ANTS.

La Délégation Partenaires et Fournisseurs est gérée par Thibault Chappe.

La délégation SAUPROMI (Sauvegarde et protection des Métiers de l'Image), gérée par Amélie Soubrié, a pour ambition de dénoncer le travail et les concours illégaux, surveiller certaines plates-formes et éviter la paupérisation du métier (voir page 32).

